



COMMUNIQUÉ N° 063 /24/C/DG/SGAMP/CEN/YDE

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CENAME/CIPM/2024 DU 08 FEVRIER 2024, RELATIF A LA COUVERTURE ET
GARANTIE DES RISQUES PORTANT SUR LA MALADIE ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE
PERSONNEL ET FAMILLE DE LA CENAME (LOT UNIQUE).**

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'Ouvrage,

Communiqué :

Par Décision d'attribution n° 062 /24/D/DG/SGAMP/CEN/YDE du 18 AVR 2024,
la Compagnie **AREA ASSURANCES S.A., BP 15 584 DOUALA** est déclarée attributaire
de l'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/CENAME/CIPM/2024 du 08 février 2024,
relatif à la couverture et garantie des risques portant sur la maladie et frais funéraires pour
le personnel et famille de la CENAME (lot unique), comme suit :

**Lot unique « couverture et garantie des risques portant sur la maladie et frais
funéraires pour le personnel et famille de la CENAME », pour un montant total Toutes
Taxes Comprises (TTC) de **88 201 821 (Quatre-vingt-huit millions deux cent un
mille huit cent vingt et un) Francs CFA.****

La durée d'exécution des prestations est de **trente-six (36) mois** à compter de la
date de notification de l'Ordre de Service d'exécution du marché.

Le Directeur Général de ladite compagnie ou son représentant dûment désigné, est
invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet
de marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer
leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, à l'exception des
exemplaires destinés à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait
lieu à réclamation.

Ampliations :

- ARMP-JDM (pour publication) ;
- MINMAP ;
- Affichage ;
- Archives / chronos. .

18 AVR 2024

